



COMMISSION EUROPÉENNE

# Traçabilité des aliments



Juin 2007

**Retracer le cheminement des aliments tout au long de la chaîne de production et de distribution pour identifier les risques, les maîtriser et protéger la santé publique**

La sécurité alimentaire est devenue une source de préoccupation croissante chez les citoyens de l'Union européenne au cours des dernières décennies. Des foyers de maladies animales transmissibles à l'homme, ou la présence de substances chimiques en quantités supérieures aux limites acceptables dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux peuvent menacer tant la qualité que la sécurité des produits.

La traçabilité est un outil de gestion des risques qui permet aux exploitants du secteur alimentaire ou aux autorités de retirer ou de rappeler des produits dont on a découvert qu'ils étaient dangereux. Elle est un élément fondamental de la politique de l'UE en matière de sécurité alimentaire.

## CONTEXTE ET NÉCESSITÉ D'UNE ACTION EUROPÉENNE

### 1. Qu'est-ce que la "traçabilité"?

- En vertu du droit communautaire, la "traçabilité" est la capacité de retracer, à travers toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution, le cheminement d'une denrée alimentaire, d'un aliment pour animaux, d'un animal producteur de denrées alimentaires ou d'une substance destinée à être consommée.

### 2. Pourquoi la traçabilité est-elle nécessaire?

- La traçabilité est une manière de réagir aux risques potentiels qui peuvent survenir dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, pour s'assurer que les citoyens européens peuvent consommer en toute sécurité tous les produits alimentaires présents dans l'UE.
- Il est indispensable que, lorsque les autorités nationales ou les entreprises du secteur alimentaire identifient un risque, elles puissent remonter à sa source afin d'isoler rapidement

le problème et d'empêcher les produits contaminés de parvenir jusqu'aux consommateurs.

- En outre, la traçabilité permet d'opérer des retraits ciblés et de fournir des informations précises au public, minimisant ainsi les conséquences négatives sur le commerce.
- Les crises alimentaires passées, telles que la contamination par la dioxine et l'ESB, ont montré combien il est important de pouvoir identifier et isoler rapidement des denrées alimentaires qui ne sont pas sûres pour les empêcher de parvenir jusqu'aux consommateurs.

### 3. L'importance d'une action au niveau de l'UE

- Au sein du marché intérieur, les denrées alimentaires et les produits pour animaux circulent librement entre les pays de l'UE. La traçabilité ne peut être efficace que si des exigences communes sont respectées dans tous les États membres.

## LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

### Le cadre juridique

- La législation alimentaire générale de l'UE, entrée en vigueur en 2002, rend la traçabilité obligatoire pour toutes les entreprises du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale. Elle exige de tous les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale qu'ils appliquent des systèmes de traçabilité spécifiques. Ils doivent être en mesure d'indiquer d'où viennent leurs produits et où ils vont, et de transmettre rapidement ces informations aux autorités compétentes.
- L'UE a publié des orientations (disponibles sur le site web de la Commission européenne) aux termes desquelles les exploitants du secteur alimentaire doivent être en mesure, pour toute transaction commerciale, d'identifier le fournisseur (nom et adresse) et le client et d'établir la nature du produit et la date de livraison. Les exploitants sont également incités à conserver les informations sur le volume ou la quantité d'un produit, le numéro du lot s'il y a lieu, ainsi qu'une description plus détaillée du produit, par exemple s'il est brut ou transformé.

### Exigences spécifiques

- Outre les exigences générales, une législation sectorielle s'applique à certaines catégories de produits alimentaires (fruits et légumes, bœuf, poisson, miel, huile d'olive) afin que les consommateurs puissent identifier leur origine et leur authenticité.
- Il existe également des règles spécifiques de traçabilité pour les organismes génétiquement modifiés (OGM), qui garantissent que la présence d'OGM dans un produit peut être détectée et requièrent un étiquetage précis afin que les consommateurs puissent choisir en connaissance de cause.
- Dans le cas des animaux, les producteurs sont maintenant tenus d'identifier chaque animal à l'aide d'une "marque" indiquant les détails de son origine et, lorsque les animaux sont conduits à l'abattoir, un cachet comportant le code de traçabilité de l'abattoir doit leur être apposé. Les instruments utilisés (marques auriculaires, passeports, codes-barres) peuvent varier d'un pays à l'autre mais ils doivent contenir les mêmes informations.

### Le système de traçabilité en action: des rôles et des responsabilités clairs

La chaîne de production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux comprend souvent un grand nombre d'étapes, depuis l'importation ou la production primaire d'un produit jusqu'à sa vente au consommateur final.

À chaque étape, les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale, les autorités compétentes des États membres et l'UE ont des rôles et des responsabilités clairement définis et doivent réagir de manière appropriée lorsqu'un risque est détecté.

	Responsabilités Générales	Actions ciblées en cas de risque identifié
Entreprises du secteur alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, documents à l'appui, les produits "en aval et en amont" dans la chaîne alimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer immédiatement du marché les produits concernés et, le cas échéant, les rappeler auprès des consommateurs.</li> <li>• Détruire tous les lots ou livraisons d'aliments qui ne satisfont pas aux exigences en matière de sécurité alimentaire.</li> <li>• Informer les autorités compétentes du risque et des mesures prises.</li> </ul>
Autorités des États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller la production, la transformation et la distribution des denrées alimentaires et des produits pour animaux pour s'assurer que les exploitants ont mis en place des systèmes de traçabilité.</li> <li>• Définir et appliquer des sanctions pour les exploitants qui ne respectent pas les exigences communautaires en matière de traçabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les exploitants s'acquittent de leurs obligations.</li> <li>• Prendre des mesures appropriées pour garantir la sécurité alimentaire.</li> <li>• Localiser le risque en amont et en aval le long de la chaîne alimentaire.</li> <li>• Informer le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (voir encadré).</li> </ul>
L'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• établit le cas échéant des règles de traçabilité sectorielles.</li> <li>• L'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne effectue des inspections régulières pour s'assurer que les exploitants du secteur alimentaire et du secteur de l'alimentation animale respectent les normes de sécurité – y compris la mise en œuvre de systèmes de traçabilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission européenne informe du risque encouru les membres du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.</li> <li>• Demande des informations aux exploitants pour que la traçabilité soit possible et coordonne les mesures prises par les autorités nationales.</li> <li>• Peut imposer des restrictions à l'importation/l'exportation.</li> </ul>

### Un cas concret: contamination à la dioxine dans des pelures de pommes de terre en 2004

À l'automne 2004, dans une exploitation agricole néerlandaise, au cours d'un contrôle aléatoire habituel des niveaux de dioxine dans le lait, les autorités nationales compétentes ont détecté un niveau élevé de dioxine. Elles ont immédiatement exclu l'exploitation de la commercialisation et ont entrepris le traçage du produit sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Ce traçage a révélé que la source de la contamination était de l'argile, utilisée dans la transformation des aliments pour séparer les pommes de terre de qualité supérieure de celles de qualité inférieure. L'argile contenant de la dioxine avait contaminé les pelures de pommes de terre utilisées pour l'alimentation des animaux. Le RASFF (voir encadré) a été

utilisé pour déclencher l'échange rapide d'informations entre les autorités nationales sur ce problème. Il a rapidement été établi que l'argile avait également été fournie à plusieurs entreprises de transformation de denrées alimentaires situées aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Allemagne. Les autorités ont rapidement identifié ces entreprises et ont interdit à plus de 200 exploitations qui avaient reçu les pelures de pommes de terre potentiellement contaminées de commercialiser leurs produits. Grâce au système de traçabilité, des mesures ont été prises à temps et les produits contaminés ne sont jamais parvenus aux consommateurs.

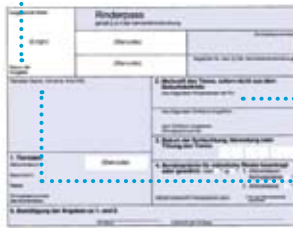
## EXEMPLES D'INSTRUMENTS ET D'ÉTIQUETTES DE TRAÇABILITÉ

### ■ Marque pour mouton et chèvre, Lituanie



- Initiales du centre d'identification des animaux (*Agriculture Information and Rural Business Development Centre*)
- Code pays
- Numéro individuel d'identification de l'animal à six chiffres

### ■ Passeport de bovin, Allemagne



- Date de délivrance
- Numéro de marque auriculaire
- Origine
- Nom et adresse du propriétaire

### ■ Étiquette sur steak de bœuf, Belgique



- Code-barres de traçabilité
- Pays de naissance de l'animal
- Pays d'engraissement de l'animal
- Pays d'abattage de l'animal

### ■ Étiquette sur oranges, Belgique



- Origine
- Catégorie
- Poids
- Code de traçabilité

## Le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF)

Le réseau RASFF, en place depuis 1979, a été étoffé par la législation alimentaire générale en 2002. Les membres du réseau comprennent les 27 États membres, la Commission européenne, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Ce système d'alerte renforce le système de traçabilité en permettant un échange rapide d'informations chaque fois

qu'un risque pour la sécurité des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux est détecté. Si un membre du réseau apprend l'existence d'un risque potentiel pour la santé humaine, il en informe la Commission européenne, qui transmet immédiatement cette information aux autres membres – et au-delà – afin qu'une action corrective puisse être prise sans tarder.

## TRACES : Un système communautaire pour gérer les mouvements d'animaux et éviter la propagation des maladies animales

Pour permettre la traçabilité des animaux au niveau transfrontalier, l'UE a introduit le système TRACES (*TR*ade *C*ontrol and *E*xpert *S*ystem) en avril 2004. Ce système fournit une base de données centrale pour suivre les mouvements des animaux tant à l'intérieur de l'UE qu'en provenance de pays tiers. En cas d'apparition d'une maladie, TRACES veille à ce que tous les animaux potentiellement touchés puissent rapidement être identifiés et à ce que les autorités puissent prendre les mesures appropriées.

> <https://sanco.ec.europa.eu/traces>

## EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS AVEC LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

- L'UE alloue près de 12 millions EUR au projet TRACE, d'une durée de cinq ans, qui a démarré en janvier 2005. Soutenu par plus de 50 organisations européennes et une organisation chinoise, cette initiative proposera des systèmes intégrés de traçabilité, des guides de bonnes pratiques de traçabilité, ainsi que des systèmes de vérification des denrées alimentaires, en particulier en ce qui concerne les secteurs suivants: eau minérale, poulets, viande, miel et céréales.  
> <http://www.trace.eu.org>
- FoodTrace est un programme communautaire qui a débuté en 2002 et qui vise à améliorer les procédures de traçabilité entre les entreprises. Il s'efforce d'établir un système clair d'identification ainsi qu'un réseau de bases de données afin que l'information puisse être centralisée et partagée.  
> <http://www.eufoodtrace.org>
- L'UE a procédé à une analyse de sa politique en matière de santé animale menée entre 1995 et 2004 afin d'arrêter ses options stratégiques futures. Cette politique couvrait divers aspects liés aux échanges intracommunautaires, dont la traçabilité. À la suite de cette évaluation, l'UE encourage un passage progressif à des procédures intégrées d'identification et de certification électroniques pour le commerce intracommunautaire dans sa stratégie communautaire en matière de santé animale pour la période 2007-2013.  
> [http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/strategy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/strategy/index_fr.htm)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Site web de la DG SANCO consacré à la sécurité alimentaire  
[http://ec.europa.eu/food/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/food/index_fr.htm)
- Le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux  
[http://ec.europa.eu/food/food/rapidalert/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/food/rapidalert/index_en.htm)
- La législation alimentaire générale est disponible sur le site de la DG SANCO  
[http://ec.europa.eu/food/food/foodlaw/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/food/food/foodlaw/index_fr.htm)
- Orientations pour la mise en œuvre de la traçabilité  
[http://ec.europa.eu/food/food/foodlaw/guidance/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/food/foodlaw/guidance/index_en.htm)
- TRACES  
[http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/animo/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/food/animal/diseases/animo/index_en.htm)